

A compter du 10 février 2024



# La nuit, entre 19h et 8h,

**les urgences  
sont réservées  
aux personnes  
adressées par le  
Centre 15.  
(ou par un médecin)**

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux.



J'appelle d'abord le



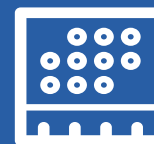
Je reçois des conseils médicaux

ou



Je suis orienté(e) vers la maison médicale de garde

ou



On me propose un RDV dans les 48h avec un médecin

ou



Je suis dirigé(e) vers les urgences, si nécessaire

